

DIRECTION

DECISION N° 2018-9



Objet : Délégation de signature

- Mme Brigitte RAULT, Responsable des Ressources Humaines Médicales et de la Stratégie

La Directrice du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN,

Vu les législations et réglementations en vigueur,

Vu les articles L6132-3, L 6143-7 du Code de Santé publique, ensemble les articles D 6143-33 à 35 du même Code,

Vu le décret n°2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L 6132-3 CSP, au sein des groupements hospitaliers de territoires (GHT) ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des GHT ;

Vu la décision du 17 janvier 2012 de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de SECLIN, portant recrutement par voie de mutation de Madame Brigitte RAULT en tant qu'Attachée d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier de SECLIN.

Vu l'arrêté du 22 juillet 2016 de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Madame Sophie DELMOTTE en tant que Directrice du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN à compter du 12 septembre 2016.

Vu la décision du 22 août 2017 de Madame la Directrice du GHSC , portant recrutement par voie de mutation de Madame Laurence MANNIEZ, Attachée Principale d'Administration Hospitalière, et détachement de cette dernière dans le grade d'Ingénieur Hospitalier Principal, en charge de la Direction de la Stratégie et des Ressources Médicales au sein du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN, à compter du 4 septembre 2017.

Vu la convention constitutive du GHT LMFI (Lille Métropole Flandre Intérieure) en date du 1^{er} juillet 2016.

DECIDE

Article 1er :

De déléguer à Madame Brigitte RAULT la signature, au nom de la Directrice, de tous actes relatifs à la Direction de la Stratégie et des Ressources Humaines Médicales pour l'ensemble des pièces nécessaires suivantes et chapitres ci-après des différents budgets, dans la limite des crédits autorisés pour l'année dans le respect de la réglementation, ainsi que les frais de déplacements et ordre de mission, à l'exception des contrats des médecins et de leurs avenants.

1.1 : A LA GESTION COURANTE DES RESSOURCES HUMAINES MEDICALES

- Communications courantes aux Praticiens : évolutions de situation : décision d'activité réduit congé parental, demande de mise en disponibilité, retraite...
- Communication avec l'ARS : transmissions usuelles (contrats de praticiens ; Internes ; étudiants
- Communication avec le CNG (avis sur les candidatures, PV d'installation, échelons,)
- Attestations : Seniors ; Internes ; Etudiants.

1.2 : AUX CONCOURS DE PRATICIEN HOSPITALIER

- Courriers d'information relatifs aux modalités du concours, d'ouverture des postes et c publication.
- Accusés de réception des candidatures.

1.3 : AUX CONVENTIONS MEDICALES

- Renouvellement des conventions médicales (partenariat, formation, mise à disposition...)
- Renouvellement des contrats d'AIG.

1.4 : AUX DECISIONS RELATIVES A LA PAIE

- Toutes les actions relatives à la paie (à l'exception de l'attribution des indemnités différentielles).
- Titres de recettes

1.5 : AUX FORMATIONS EPP/FMC, dans le respect des dispositions relatives à la mutualisation c la fonction achats au sein du GHT LMFI.

- Lettre de convocation.
- Engagement et liquidation des dépenses

1.6 : AU RECRUTEMENT DE PERSONNEL INTERIMAIRE, dans le respect des dispositior relatives à la mutualisation de la fonction achats au sein du GHT LMFI.

61852	Frais de colloques, séminaires,...
61863	Frais de recrutement personnel médical
621131	Personnel médical intérim
621132	Personnel médical convention
6223	Médecins (consultants exceptionnels)
622842	Prestations de service DM
62317	Annonces et insertions – Personnel médical
6251211	Déplacements personnel intérimaire transports
6251212	Déplacements personnel autres transports
625122	Déplacements personnel hébergement
62513	Déplacements FC Médicale statutaire
62514	Déplacements FC Médicale diplômante
62516	Déplacements FC Médicale correspondant
62562	Missions – affaires médicales
63112	T/SAL Médical
63312	Versement transport personnel médical
63342	Cotisation Centre National de Gestion personnel médical
64884	FC Personnel médical statutaire
64886	FC Personnel médical diplômante
64887	FC Personnel médical correspondant
648882	Autres charges diverses DM
672182	Charges de personnel – autres médical DM
672284	Charges à caractère médical – autres DM
6723842	Charges à caractère hôtelier et autres DM

Article 2 :

Cette délégation de signature, accordée à titre personnel, qui annule et remplace la précédente décision n°2017-53 du 4 septembre 2017, peut être retirée à tout moment.

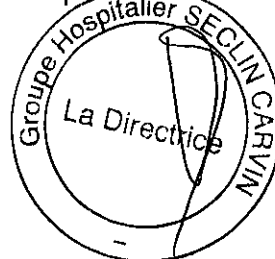
Article 3 :

La présente décision, applicable à compter du 1^{er} janvier 2018, est notifiée à Madame Brigitte RAULT, affichée au sein de l'Etablissement et communiquée au Conseil de Surveillance.

Fait à SECLIN, le 8 janvier 2018

LA DIRECTRICE

Sophie DELMOTTE



Copie :

- Mme RAULT
- Mme MANNIEZ
- M. le Comptable du Trésor
- Archives